



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2017-079

PUBLIÉ LE 16 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-12-009 - Arrêté portant acceptation de la démission de Monsieur François
ARCANGELI de ses fonctions de maire de la commune d'ARBAS. (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-12-009

Arrêté portant acceptation de la démission de Monsieur
François ARCANGELI de ses fonctions de maire de la
commune d'ARBAS.



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Service de la Délivrance des Titres
et de la Réglementation

Bureau de la Réglementation et des Elections

**Arrêté portant acceptation de la démission
de Monsieur François ARCANGELI
de ses fonctions de maire de la commune d'ARBAS**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-15 ;

Vu la demande formulée le 22 avril 2017 aux termes de laquelle Monsieur François ARCANGELI présente sa démission de ses fonctions de maire de la commune d'ARBAS ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne :

ARRÊTE

Article 1 :

La démission de Monsieur François ARCANGELI de ses fonctions de maire de la commune d'ARBAS est acceptée.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le premier Adjoint de la commune d'ARBAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Toulouse, le **12 MAI 2017**

Pascal MAILHOS